

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 23 FÉVRIER 2016 À 20h15**

**PROCES-VERBAL No 331**

<b>Présents</b>	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU, présidente, Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, José PEDROSA, François POTTU, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ.
<b>Excusé</b>	David MONNARD
<b>Assistent à la séance</b>	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Rapport de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » du 13 janvier
5. Rapport de la commission ad hoc « accueil » du 19 janvier 2016
- 5b. Rapport de la commission ad hoc « accueil » du 12 février 2016
6. Rapport de la commission « sociale, culture et événements » du 20 janvier 2016
7. Rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements du lundi 2 novembre 2015 et jeudi 21 janvier 2016
8. Délibérations :
  - a) Achat d'un camion pour la compagnie intercommunale des sapeurs-pompiers de Dardagny et Russin
9. Point de situation sur les dossiers en cours
10. Propositions individuelles

**Mme Ramu** ouvre la séance à 20h18. Elle salue les personnes présentes et en particulier les jeunes présents ce soir.

**Mme Ramu** signale que tout le monde peut venir assister aux séances du Conseil municipal. Sinon, les procès-verbaux qui permettent de consulter ce qu'il s'est passé durant les séances sont disponibles sur le site Internet de la Commune. Si un citoyen qui a un dossier qui lui tient à cœur ou qui a une demande particulière, il peut écrire au maire ou au président du Conseil municipal qui lira la requête devant tout le Conseil municipal pour qu'elle soit ensuite traitée, le cas échéant, par une commission.

**1) Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2016**

Mme Ramu donne lecture des pages 1928 à 1939.

Le procès-verbal n° 330 du 18 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

**2) Communications du Bureau du Conseil municipal**

**Mme Ramu** indique que le Bureau n'a aucune communication.

**3) Communications et propositions de la Mairie**

- Les propriétaires et les exploitants de l'auberge sont en procédure de conciliation. L'audience aura lieu le 29 février 2016.

- Les travaux à la route de Challex se déroulent bien, si ce n'est que la boue a posé de gros problèmes. 800 m<sup>3</sup> de boue ont ainsi dû être évacués sur la parcelle de la Commune. Une fois sèche, cette dernière sera évacuée dans une décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI) ou aux Cheneviers. Cela impliquera quelques suppléments financiers.

Sogeca SA a envoyé une invitation pour une grillade le 11 mars 2016 à 12h00 afin de montrer l'avancement du chantier.

Le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) a confirmé un retour de Fr. 125'000.- en 2017, par contre la Commune devra avancer au préalable ce montant. **M. Duchêne** a également adressé récemment une facture de Fr. 160'000.- pour 2015.

Le plan de renaturation de la route de Challex a été envoyé aux conseillers municipaux.

Le plan de la déchetterie à la route de Challex est également affiché dans la salle du Conseil municipal. Il s'agit uniquement de la déchetterie sans les aménagements à côté. Des arbres seront ensuite encore plantés. **M. Duchêne** rappelle qu'il faut remplacer certains arbres qui ont été abattus dans la commune (par exemple pour le PNI). Il avait dit au service des forêts que la Commune attendrait d'avoir un projet pour planter quelque chose. Le plan sera déposé demain. Ensuite, il faudra attendre la réponse du département. **M. Duchêne** précise que le plan ne comprend pas non plus la rampe rejoignant sur la place des CFF. En effet, ces travaux ne seront pas effectués avant de savoir définitivement ce que les CFF vont faire. Une solution provisoire sera peut-être mise en place, mais aucune demande formelle n'a été déposée pour l'heure. De toute façon, cela concerne des terrains appartenant aux CFF.

- Concernant le plan de site, la Mairie a reçu le service des monuments et site. Il faut également savoir que de nombreuses remarques faites par la Commune ont été contestées. La Commune a mis sa fameuse règle sur la dérogation à laquelle elle tient absolument tandis que le service des monuments et site n'y tient absolument pas. Des discussions ont donc lieu sur ce point. Maintenant, M. Urfer, du bureau d'urbanisme Urbaplan, doit apporter quelques corrections afin de pouvoir passer à l'enquête technique. **M. Duchêne** précise qu'il y aura ensuite tout un processus avec une enquête publique et un préavis du Conseil municipal avant que le dossier ne passe au Conseil d'État. Mme Schmid Bourquin et M. Luscher du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ont dit que cela devrait être sous toit à la fin de l'année.
- Une benne à cartons a été commandée pour la déchetterie de La Plaine. Elle est légèrement plus petite que celle de Dardagny. Si cela s'avère nécessaire, il sera toujours possible de mettre une benne plus grande en temps voulu.
- Les sondes vont enfin pouvoir fonctionner. Il faut savoir que Russin, Satigny et quelques autres communes ont également installé des sondes dans leurs containers. **M. Duchêne** précise que la Commune de Dardagny n'a toujours pas payé la facture du solde des sondes en attendant qu'elles fonctionnent.
- Le plan sectoriel des infrastructures aéroportuaires (PSIA) est un sujet complexe où il reste encore beaucoup d'interrogations dans tous les domaines (mobilité, santé, impact sur les distances, etc.). Il faut savoir que l'Aéroport va passer de 15 millions de passagers, aujourd'hui, à 25 millions en 2030. Toutes les communes riveraines vont écrire au Conseil d'État étant donné que celui-ci veut mettre la charrue avant les bœufs.
- **M. Duchêne** a reçu les offres de M. Tanari et Citec pour l'aménagement situé entre le temple et la douane de Dardagny concernant le plan de stationnement. La Commission des routes sera convoquée pour traiter celles-ci avant de les soumettre au Conseil municipal.

- Le radar pédagogique a été installé et se situe actuellement à la Planta. Il sera ensuite déplacé régulièrement. Un emplacement souhaité se situe auprès du tea-room de Dardagny, mais il faut encore trouver où l'installer exactement. Deux supports permettant de fixer le radar seront installés à Dardagny, deux à La Plaine et un support sera conservé pour la route de Challex.
- Aucune décision n'a encore été prise par rapport au Proxibus, **Mme Hutin** s'étant fait écho d'inquiétudes par rapport à son éventuelle suppression.

**Mme Ramu** demande à quel emplacement, dans la déchetterie de La Plaine, sera installée la benne à carton.

**M. Duchêne** répond qu'elle sera installée à côté du local des pompiers et du PNI.

**Mme Ramu** demande si local des pompiers est vide.

**M. Duchêne** indique que ce local est rempli de matériel. Par ailleurs, l'emplacement a été mesuré et cela ne pose aucun problème d'installer la benne à cet endroit.

- **Mme Zoller** n'a pas d'informations de la part de Russin concernant le groupement de la crèche. Du côté de Dardagny, elle sera représentée par la présidente de la commission de la petite enfance, Mme Ramu, et par Mme Rivoire. Parmi les deux représentants devant être choisis parmi les citoyens de la commune, Mme Isabelle Guyot a confirmé son intérêt pour suivre le projet qu'elle a mis en place lorsqu'elle était à l'exécutif de la Commune. Dès lors, l'idée était que le deuxième citoyen choisi soit, si possible, un homme. Johannes-Potter van Loon, avocat et maire de Troinex de 2011 à 2015, a répondu positivement. Il a été en charge du dicastère en charge du dossier des crèches et garderies. Dardagny a ainsi désigné les personnes qui seront ses représentants au sein du groupement et Russin doit maintenant faire de même. Cela permettra ensuite de convoquer le groupement pour qu'il puisse commencer ses travaux.
- La Mairie va commander deux cartes journalières CFF. Pour le site Internet, **Mme Zoller** attend le délai de livraison du modèle de commande pour la carte CFF par le prestataire Hasa. Elle lui avait indiqué le souhait de la Commune de mettre en place les cartes CFF pour le 16 avril 2016 (10 jours étant nécessaires pour les commander et les recevoir). **Mme Zoller** signale que les devis ont déjà été validés en Mairie et qu'ils ont été signés par M. Duchêne.

**Mme Dugerdil** demande quels seront les modes de paiement possibles.

**Mme Zoller** explique qu'il faudra réserver les cartes CFF sur le site Internet et ensuite les payer en espèces à la Mairie. Le système évoluera peut-être par la suite, éventuellement avec un paiement en ligne, mais il faut voir comment cela fonctionne dans un premier temps. L'idée est d'avoir un module qui ne soit pas très coûteux, d'autant plus que la commune ne sait pas encore si elle maintiendra cette offre pendant une ou plusieurs années. **Mme Zoller** souligne que ces cartes CFF sont réservées pour les habitants de la commune jusqu'à sept jours avant l'échéance. Il faut en effet s'assurer que le plus grand nombre de ces cartes journalières puissent être vendues.

**M. Wyss** fait remarquer qu'il faudra, le cas échéant, ouvrir la vente à tout le monde si on voit que les cartes ont de la peine à se vendre. Il faut en effet savoir qu'il faut vendre 80 % de celles-ci pour faire une opération blanche.

**Mme Zoller** fait savoir que les cartes seront vendues Fr. 45.- et qu'il n'a pas été décidé de les vendre plus cher aux acheteurs qui n'habiteraient pas la commune.

**Mme Ramu** constate que Fr. 45.- est déjà un prix supérieur à celui proposé par d'autres communes qui demandent souvent Fr. 39.- ou Fr. 40.- pour leurs habitants et Fr. 45.- pour les autres.

**Mme Dugerdil** fait remarquer que Cologny vend apparemment ses cartes Fr. 40.- et c'est apparemment déjà une vente à perte. Par ailleurs, il ne semble pas aberrant de demander Fr. 5.- de plus à quelqu'un qui n'habiterait pas la Commune.

**M. Vasey** a l'impression que les communes fixent un prix plus élevé pour les personnes extérieures à la commune quand il n'y a pas de vente en priorité pour les habitants de la commune.

**M. Duchêne** signale que la commune est libre de fixer le tarif qu'elle veut. Cela étant, Fr 45.- pour un communier et Fr. 50.- pour les autres semble être un choix correct.

**Mme Zoller** ajoute qu'il s'agit encore d'une phase d'étude. On ne sait pas encore comment cette offre sera reçue, notamment au sein de la Commune. Pendant cette première année de test, des aménagements seront peut-être nécessaires en cours de route par rapport aux choix initiaux. **Mme Zoller** précise que les billets pourront être réservés sur le site Internet, par e-mail ou en téléphonant à la Marie. Il faudra également faire en sorte que les gens viennent rapidement chercher leurs cartes.

**Mme Dugerdil** se demande si le système de réservation ne serait pas suffisant par téléphone. Il pourrait en effet y avoir un risque de décalage, le temps que les demandes par e-mail soient traitées.

**Mme Zoller** indique qu'une adresse e-mail spécifique pour les cartes CFF sera disponible. Un tableau Excel sera également créé avec les dates et il faudra effectivement faire un suivi précis entre les différents modes de réservation. Une grande rigueur sera nécessaire, mais cela est valable pour toutes les méthodes de réservation.

**M. Wyss** fait remarquer que, jusqu'à présent, les personnes prennent contact par téléphone pour savoir si des billets sont disponibles. En effet, les gens souhaitent en général avoir tout de suite une réponse.

**Mme Zoller** souligne que l'objectif est que ces cartes aient un vrai succès et que le projet puisse perdurer. Au fil du temps, il faudra faire évoluer le module de réservation des cartes, éventuellement avec un paiement en ligne, mais il n'a pas semblé nécessaire d'investir davantage dans un projet avant de pouvoir mieux estimer quel sera son succès.

**Mme Dugerdil** se demande pourquoi il n'existe pas un programme commun à toutes les communes ou développé par l'ACG concernant ces cartes CFF. Sinon, cela signifie que chaque commune va devoir financer son propre module.

**Mme Zoller** répond que cela n'a rien à voir avec l'ACG. Les Communes ne sont pas obligées de prendre des cartes CFF. Dès lors, elles peuvent faire comme elles le veulent. La Commune de Dardagny aurait pu partir avec un système de réservation uniquement par téléphone, mais le choix de la Commission et de la Mairie a été d'essayer de faciliter le travail de la secrétaire en faisant des pré-réservations.

**M. Pottu** estime qu'il faudrait fixer un délai pour le paiement et pour le retrait des cartes.

**Mme Zoller** indique que la Mairie compte sur la commission communication pour s'assurer que ces points sont réglés avec le prestataire de la commune.

- **Mme Zoller** remercie tous les jeunes présents aujourd'hui. Cela fait plaisir de voir qu'ils ont répondu à l'invitation de la Commune. Elle rappelle que Mmes Leuppi et Dugerdil se sont engagées à participer à la soirée du 1<sup>er</sup> mars 2016. Mme Rivoire ne pouvant pas venir,

**Mme Zoller** demande si un conseiller municipal souhaite se joindre à cette soirée citoyenne. Le départ est prévu à 17h45 pour les personnes qui partent depuis Dardagny et le rendez-vous est fixé à 18h30 à l'American Dream Dinner.

**Mme Hutin** indique qu'elle participe volontiers à cette soirée.

- Une séance de la commission communication aura lieu le 7 mars 2016 à 19h00 chez **Mme Bovy**.
- La présentation des activités du local des jeunes aura lieu le 23 avril 2016 à 11h00.
- La course cycliste « IAM Challenge » se déroulera le 24 avril 2016.

**M. Carrara** signale qu'il y a eu des travaux dans la cour du Château. Il a fallu réparer la conduite d'eau de la fontaine qui s'était rompue. L'enrobé sera posé ultérieurement étant qu'il n'est pas produit à cette période de l'année.

- La sortie des aînés aura lieu le 3 mai 2016. Il faut encore déterminer à quelle heure aura lieu le départ.

**Mme Jaquier** indique que les organisateurs comptent avec une soixantaine de participants, dont une dizaine d'accompagnants. Cela serait en effet difficile à gérer avec davantage de participants. Il s'agit d'une croisière sur le canal de Savières, près du lac du Bourget. **Mme Jaquier** précise qu'il reste des détails à régler, notamment sur les visites prévues. Sauf erreur, il manque encore un ou deux accompagnants en fonction du nombre de participants. Quant à l'heure de départ, elle doit en effet encore être déterminée.

- **M. Carrara** souhaite faire une remarque par rapport à une photo envoyée par Mme Pythoud sur la déchetterie. Des solutions ont été tentées, notamment l'installation d'un container, mais le problème vient surtout du manque de civisme des gens. **M. Carrara** fait remarquer que les conseillers municipaux constatant de tels comportements peuvent photographier le véhicule de ces personnes, sinon **M. Carrara** peut se déplacer ou la Mairie fera en sorte d'envoyer une amende.
- **Mme Ramu** signale que le Conseil municipal va interrompre durant quelques instants sa séance afin de laisser partir les jeunes qui le souhaiteraient. Elle les remercie encore d'avoir répondu présents à l'invitation de la Commune.

*[Applaudissements]*

**Mme Rivoire** demande si des explications ont été données aux jeunes sur le fonctionnement du Conseil municipal.

**M. Duchêne** confirme que de telles explications ont effectivement été données.

**Mme Zoller** signale aux conseillers municipaux que 22 jeunes de la commune auront 18 ans en 2016 et que 12 d'entre eux ont répondu à l'invitation. C'est un résultat très positif.

#### 4) Rapport de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » du 13 janvier

**Mme Ramu** s'interroge sur la formulation du premier paragraphe sur le parcours Vita : « Ce site étant protégé, bien qu'accessible pour les promeneurs, les panneaux indicateurs ne seront pas certainement acceptés afin de ne pas le dénaturer. ». Elle pense que cela concerne le fait de ne pas dénaturer le site. En fin de rapport, il est indiqué, concernant les cuisines scolaires qu'« un second service est toujours envisageable si le nombre d'enfants devait augmenter. Le seul petit souci serait éventuellement la taille du four bientôt insuffisante pour réchauffer tous les plats en même temps ». **Mme Ramu** explique qu'il y a

déjà deux services au restaurant scolaire. Par contre, il se pourrait que la place manque pour mettre suffisamment de tables pour faire les deux services sans nettoyer les tables et remettre les couverts.

**Mme Jaquier** souhaite savoir quel est le nombre d'enfants venant en moyenne aux cuisines scolaires.

**Mme Ramu** répond qu'il y a certains jours 68 enfants et, d'autres jours, 45 enfants. Cela étant, le mardi est la journée la plus compliquée.

**M. Carrara** revient sur le fait que le four serait trop petit. Il pense qu'il faut peut-être prévoir une réorganisation du mode de fonctionnement. Il a l'expérience de l'école du Livron où deux services étaient auparavant organisés. Vu le nombre d'enfants, il n'y avait pas assez de place et les repas sont maintenant servis à flux tendu. À Dardagny, il y a peut-être un manque de connaissance des gens pour l'utilisation du four. Il faut donc voir avec les responsables de la cuisine scolaire et avec ceux qui livrent les repas pour travailler un peu différemment. **M. Carrara** estime que le four ne devrait pas poser de problème. Il doit être possible de faire à manger pour 120 à 140 personnes. Quant aux tables où il faudrait remettre les couverts, **M. Carrara** signale que, à l'école du Livron, les enfants mettent eux-mêmes les couverts à leur place.

**Mme Rivoire** confirme que la direction est en train de réévaluer les commandes étant donné qu'il reste souvent beaucoup de nourriture. En termes de quantité de plats pouvant être servis, il reste encore une marge sans forcément tout réorganiser.

**Le rapport de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » du 13 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.**

#### **5) Rapport de la commission ad hoc « accueil » du 19 janvier 2016**

**Le rapport de la commission ad hoc « accueil » du 19 janvier 2016 est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.**

#### **5b) Approbation du rapport de la commission ad hoc « accueil » du vendredi 12 février 2016**

**Mme Hutin** remercie les conseillers municipaux qui ont pu lire ce procès-verbal arrivé tardivement. Elle fait savoir que des propositions sont arrivées juste avant les vacances scolaires. La Commission ad hoc « accueil » s'est ainsi réunie le vendredi 12 février 2016, la possibilité d'accueillir une famille sur la commune étant à bout touchant.

**Mme Hutin** explique qu'il y a la possibilité que Mme Françoise Berguer, propriétaire d'un appartement à Essertines, le mette à disposition pour un loyer mensuel de Fr. 2'200.-. Un représentant de l'Hospice général est venu visiter l'appartement et l'Hospice général est prêt à entrer en matière jusqu'à Fr. 1'900.-. Dès lors, cela implique de combler la différence et les charges liées à l'électricité. Les personnes s'étant annoncées pour faire des dons ont été contactées et on arrive pour le moment à un montant de Fr. 400.-. L'entreprise Firmenich doit encore donner sa réponse.

Il s'agit d'un bail prévu pour une année et qui pourrait démarrer dès le 15 mars 2016. Les personnes se proposant de faire des dons se sont également engagées pour une année. Il est évident que les personnes qui vont être accueillies seront gérées par l'Hospice général. Elles reçoivent une assistance qui comprend les assurances, une somme assez modique pour se nourrir et un abonnement TPG. Par ailleurs, elles sont suivies par un assistant social et elles ont notamment l'obligation d'assister à des cours de français.

La problématique qu'il reste à mettre en place concerne la gestion de ces Fr. 400.- nécessaires pour compléter la location et payer les charges. Lors des discussions, il est

apparu intéressant que cela soit la Commune qui puisse gérer ce compte, d'une part pour amener une certaine assise vis-à-vis des donateurs et de la propriétaire mettant son logement à disposition. Il apparaît que la Mairie ne souhaite apparemment pas entrer en matière sur ce point. Personnellement, **Mme Hutin** a été choquée par cette réponse. Elle demande s'il est possible d'avoir une explication.

**Mme Bovy** confirme que la Commission « accueil » est un peu dépitée devant l'intransigeance de la Mairie qu'elle ne comprend pas pour l'instant. **Mme Bovy** aimerait donc connaître les raisons du refus de la Mairie. La Commission a bien compris que la Commune n'avait pas de budget à cet effet et elle n'a pas l'intention de revenir sur ce point par la petite porte. Il est clair que cette aventure est complètement autonome. Il est même possible de prendre un engagement plus fort si la Mairie le désire, mais la Commission n'a jamais eu l'intention de lui demander un soutien financier. Toutefois, si le compte de charges est géré ou administré par la Commune, cela constitue une caution pour les personnes qui s'engagent. La Commission peut donner à la Mairie l'engagement écrit des personnes prêtes à donner, au total, Fr. 400.- par mois (Fr. 300.- pour le solde du loyer et Fr. 100.- de charges). Si la Mairie trouve que ce n'est pas assez et qu'il faut prévoir Fr. 200.- pour les charges, ce montant supplémentaire sera recherché. Il est également possible de prendre l'engagement écrit que c'est bien une décision de la commission « accueil » et que, en cas de problème de découvert, elle s'engage à le couvrir. Il ne s'agit nullement de dire que, si cela ne marche pas, la commune s'en chargera. Pour autant, si la Commune peut s'occuper de ce compte, cela donne une assise à cette démarche.

**M. Duchêne** trouve tout d'abord que c'est un loyer particulièrement élevé par rapport à des personnes de la commune qui vivent parfois avec moins. En outre, ce logement est très éloigné dans un contexte où l'on parle d'intégration. Quant au fait que **M. Duchêne** ait dit que la Commune ne gèrera pas le compte, il n'aimerait en effet pas que cela crée un précédent. Il demande qui devra payer si un de ces donateurs se désiste durant l'année. Cela sera bien entendu la commune si elle est responsable de la caisse. On peut aussi imaginer qu'un habitant de la commune ayant du mal à payer son loyer pourrait venir dire que la commune paie pour des réfugiés et pas pour ses habitants. **M. Duchêne** précise toutefois que, au niveau comptable, cela ne serait vraisemblablement pas un problème, mais il faut justifier cela en dehors des comptes communaux.

**M. Duchêne** remercie les personnes prêtes à verser des dons sur une année. Il fait également remarquer que si la durée prévue va au-delà d'une année il faudrait songer à créer une association. Par contre, si la durée est limitée à une année, la Mairie peut éventuellement revoir son jugement. **M. Duchêne** précise que la Mairie ne disposait pas de tous les éléments donnés aujourd'hui.

**Mme Bovy** souligne que la commission ne souhaite pas l'argent de la commune. Le seul soutien demandé à la commune serait que M. Wyss gère le compte.

**M. Duchêne** se demande s'il ne serait pas plus simple que l'Hospice général prenne tout en charge.

**Mme Bovy** a constaté que l'Hospice général est compliqué et ne veut pas prendre tout en charge. Il a déjà fallu beaucoup de patience pour arriver à savoir qu'ils ont un barème de Fr. 1'900.-. Il est également clair que, si des gens ne s'étaient pas proposés pour apporter une aide financière, le projet aurait capoté. **Mme Bovy** précise que ce sont des personnes qui ont fait cette proposition spontanément sans que la commission ait besoin de faire du porte-à-porte.

**Mme Dugerdil** constate que les aspects du loyer trop cher et de l'intégration soulevés par M. Duchêne sont un peu hors de la problématique consistant à savoir si la commune peut apporter une aide au niveau administratif. Les commissaires sont un peu dépités, car le Conseil municipal a accepté la création de cette commission et que tout le monde était partant pour que ces démarches soient faites. Maintenant, les garanties sont là et il pourrait

éventuellement y avoir davantage d'argent en fonction de la réponse de Firmenich. Quant aux réactions que pourraient avoir les habitants, il faut également constater que l'on donne parfois des millions de francs dans le Tiers-Monde sans vraiment savoir où cela part. **Mme Dugerdil** pense que la Commission présente un joli projet. Dans ce cadre, un petit soutien de la commune serait appréciable, sans qu'il n'y ait aucune arrière-pensée qu'elle doive compenser quoi que ce soit au niveau financier.

**M. Wyss** aimerait des précisions sur la demande faite à la Mairie.

**Mme Dugerdil** répond qu'il est demandé à la Mairie de s'occuper de l'aspect administratif.

**M. Wyss** demande également ce qu'il va se passer une fois l'année écoulée.

**Mme Hutin** indique que cela relève de la gestion de l'Hospice général. Un bail est prévu pour une année et il reste à savoir si cela va fonctionner ou non. Si cela ne fonctionne pas, c'est l'Hospice général qui s'occupera de reloger ces personnes ailleurs.

**Mme Rivoire** demande si la taille de la famille qui sera accueillie est déjà connue.

**Mme Hutin** répond qu'il s'agit de 5 à 6 personnes.

**Mme Rivoire** aimerait savoir ce qu'il se passe si l'Hospice général décide de ne plus payer.

**Mme Hutin** indique que, si l'Hospice général trouve par exemple que c'est compliqué, le bail se termine de toute façon le 14 mars 2017 et il reloge alors ces personnes ailleurs.

**Mme Rivoire** souhaite s'assurer que la personne qui loue ce logement n'a aucun risque. Elle comprend que le droit du bail s'applique comme à tout autre citoyen.

**Mme Hutin** confirme la remarque de Mme Rivoire.

**Mme Rivoire** comprend que, si le compte n'est pas fourni pour une raison ou une autre, la commune n'aurait pas l'obligation de verser le loyer et les charges nécessaires.

**Mme Hutin** indique que l'argent est dû vis-à-vis du propriétaire. Parmi les personnes qui se sont annoncées, deux se sont déjà engagées par écrit et un engagement par écrit sera également demandé aux deux autres personnes. Pour le reste, **Mme Hutin** n'a pas de problème à se porter personnellement garante.

**M. Vasey** souhaite savoir qui signera le bail.

**Mme Hutin** répond qu'il sera signé par l'Hospice général. Par ailleurs, l'idée est de mettre un avenant au bail permettant de préciser et de différencier ces Fr. 300.- pour le loyer par rapport aux charges.

**M. Duchêne** annonce que la commune accepte de s'en occuper pour une année. Il fait également remarquer que, dans la mesure du possible, il serait bien que personnes s'engageant à verser de l'argent puisse verser le montant en une fois.

**M. Wyss** estime que cela ne pose de problème si les versements sont mensuels.

**Mme Bovy** ajoute que, si la Mairie le désire, elle est prête à s'engager – il en va certainement de même de la présidente de la Commission – à faire une attestation.

**M. Duchêne** estime que cela ne devrait pas poser de problème s'il y a un engagement des personnes prêtes à donner de l'argent.

**Mme Rivoire** félicite la commission « accueil » pour son travail.

**M. Duchêne** n'était pas très content lors de la dernière séance de Mairie parce qu'il manquait encore beaucoup de réponses, notamment au niveau logistique.

**Mme Hutin** comprend bien la remarque de M. Duchêne, mais la commission avance aussi à tâtons.

**M. Carrara** remercie M. Duchêne. Cette histoire lui tient par ailleurs à cœur parce que beaucoup d'argent est parfois donné pour des associations loin d'ici et que ce projet concerne une famille, ayant peut-être fui la guerre, qui viendra habiter dans notre commune.

**Mme Pythoud** demande ce qui est prévu au niveau de l'intégration, notamment au niveau des cours de français.

**Mme Hutin** annonce qu'il est prévu de faire un tous-ménages et de convoquer personnellement les personnes s'étant spontanément annoncées à une séance pour mettre en place un peu de solidarité autour de ces personnes. Quant aux cours de français, des personnes se sont annoncées pour en donner. Des cours sont effectivement prévus par l'Hospice général, mais il y a apparemment une année d'attente environ.

**Mme Ramu** félicite également la commission pour son travail.

**Mme Rivoire** estime que la question de l'intégration est très importante. Il faudra vraiment que tout le monde soit très impliqué pour cela jouer.

**Mme Rivoire** se demande s'il est envisageable que ces gens participent à des activités et donnent un coup de main dans la commune, par exemple aux cuisines scolaires ou ailleurs. Il s'agit non seulement de les intégrer, mais aussi de leur permettre de donner quelque chose en retour.

**Mme Hutin** pense que beaucoup de choses sont possibles. Cela dépendra toutefois aussi des personnes. Des gens se replient parfois sur eux-mêmes, etc.

**Mme Jaquier** précise que la commission souhaitait que la commune puisse accueillir des personnes qui étaient proches de la terre plutôt que des citoyens puisqu'elles habiteront à Essertines. Elle indique également que le village d'Essertines est également prêt à accueillir ces personnes.

**Le rapport de la commission ad hoc « accueil » du 12 février 2016 est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.**

#### **6) Rapport de la commission « sociale, culture et événements » du 20 janvier 2016**

**Mme Dugerdil** signale que le projet du Marché du Terroir a passablement changé. Une réunion va avoir lieu lundi prochain. Elle rappelle également aux membres de la commission de faire le tour des bornes.

**Mme Dugerdil** aimerait savoir si M. Léonard Bagnoud a été convoqué.

**Mme Bovy** indique que cela a été fait.

**Le rapport de la commission « sociale, culture et événements » du 20 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.**

**7) Rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du lundi 2 novembre 2015 et jeudi 21 janvier 2016**

**M. Vasey** indique qu'il s'agit d'un rapport de synthèse assez complet des deux séances de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements ». Il est maintenant prêt à répondre aux éventuelles questions. Il aimerait rajouter que l'objectif est d'arriver à terme à définir des éléments du programme pour le travail à faire sur la parcelle 614. Dans ce contexte, il y avait eu une présentation d'un processus pour aller de l'avant au travers d'un concours d'architecture avec, au préalable, la participation d'un jury où la commune est intégrée pour mettre en place un programme. Pour préparer ce travail, l'idée est d'organiser la visite d'un projet similaire qui s'est fait sur la Commune de Meinier avec des logements intergénérationnels, une structure pour la petite enfance, des aménagements publics et où M. Tanari a été président du jury. La date du samedi 16 avril à 14h00 a été retenue pour cette visite. **M. Vasey** participe quant à lui à un concours à Mies prévoyant notamment une restructuration d'équipements sportifs. Il peut envoyer à tout le Conseil deux programmes de concours afin de voir comment cela se passe et quelles sont les implications.

**Mme Jaquier** demande si la visite est ouverte à tous les conseillers municipaux.

**M. Vasey** indique que le souhait est que la visite soit ouverte à tout le Conseil et à l'exécutif.

**Mme Ramu** s'est étonnée en lisant les débats de la commission sur le container du GIAP. Le rapport indique qu'un dernier essai, consistant à retirer le linoléum, va être fait avant d'enlever ce container qui ne sent pas bon. Elle aimerait s'assurer que cela ne va rien coûter à la commune, si ce n'est une éventuelle aide des employés communaux. Enfin, le rapport parle également d'un éventuel local de pompier à La Plaine ainsi qu'à La Plaine.

**M. Carrara** explique que la commission a fait un état des lieux de tout ce qui va et de tout ce qui ne va pas. Concernant le linoléum, il avait été offert par lui-même et il s'était chargé de le poser avec M. Shafter. S'il faut l'enlever, il peut s'en occuper, éventuellement avec M. Didier Ramu.

**M. Carrara** fait également remarquer que certaines personnes étant allées dans le local du GIAP au moment des décorations de Noël ont trouvé que cela ne sentait pas particulièrement mauvais.

**Mme Ramu** demande s'il est courant d'organiser des concours d'architecture dès qu'il y a de gros projets dans une commune.

**M. Vasey** indique qu'il y a une obligation de mise en concurrence et, selon lui, le concours est la meilleure manière de le faire. Cela permet de mettre en concurrence non seulement sur les notions d'honoraires, mais aussi sur la qualité des projets. Une autre solution consiste à faire des appels à mandat, mais **M. Vasey** trouve que cette solution n'est pas du tout intéressante. Il faut également préciser que, vu l'envergure du projet, on est bien au-delà du seuil où la commune pourrait faire des adjudications en direct.

**M. Pedrosa** aimerait comprendre si le concours sera organisé avant de savoir ce qui sera réalisé sur cette parcelle.

**M. Vasey** explique qu'un travail préparatoire est effectué avant le concours. C'est un élément dont il faudra effectivement discuter, notamment lors de la visite à Meinier. On peut ainsi envisager s'il doit y avoir une participation de la population ou de certaines personnes représentatives pour définir les besoins. Le but de la commission était de mettre au clair certains besoins. Il y a par exemple besoin d'une salle de gymnastique supplémentaire, de locaux pour la Mairie, etc. Une fois que la commune a choisi de faire un concours, un jury est mis en place et un bureau est en général mandaté pour mettre en place ce projet et définir les besoins en termes de m<sup>2</sup>, de volume, etc.

**M. Duchêne** a lu attentivement le rapport. Il estime que la première chose à faire serait une liste de priorités. Il rappelle que les finances communales risquent d'aller à la baisse. Il y a notamment la réforme RIE III ou les projets d'imposition sur le lieu de domicile, de suppression de la taxe professionnelle ou de modification de la péréquation financière. Quant à l'idée de réaliser un concours, **M. Duchêne** pense qu'il faudrait créer un groupe de travail comme cela a été fait pour le plan directeur de quartier de La Plaine. Il comportait des gens de la population, des entreprises, le Conseil municipal, l'exécutif, etc. pour voir quelles sont les idées de gens avant d'aller plus loin.

**M. Vasey** indique que c'est précisément ce qui a été fait à Mies pendant une année et demie ou deux ans.

**Mme Hutin** ajoute que la Commission a essayé de ratisser très large pour l'instant et elle a notamment évoqué l'idée d'impliquer la population. Elle a effectivement fait un état des lieux, mais il reste encore beaucoup de pain sur la planche.

**M. Duchêne** fait remarquer que le fait d'impliquer la population permet parfois d'éviter des recours au moment du dépôt des autorisations de construire.

**M. Vasey** fait remarquer que cette notion de participation est devenue obligatoire dans tous les processus de plans localisés de quartier. Il est d'ailleurs envisagé que cela soit également prévu dans la restructuration des plans de site.

**M. Vasey** propose aux conseillers municipaux et à l'exécutif de signaler s'ils pensent venir à la visite à Meinier d'ici la prochaine séance du Conseil municipal.

**Mme Rivoire** note que le rapport indique qu'il n'y a à priori pas de travaux prévus à la salle polyvalente à part l'entretien courant. Elle aimerait savoir si la remise en état des stores fait partie de l'entretien courant.

L'exécutif répond positivement à **Mme Rivoire**.

**Le rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » pour les séances du lundi 2 novembre 2015 et du jeudi 21 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.**

## **8) Délibérations :**

### **a) Achat d'un camion pour la compagnie intercommunale des sapeurs-pompiers de Dardagny et Russin**

**M. Duchêne** signale que le Conseil municipal de Russin a déjà voté cette délibération.

**Mme Bovy** demande s'il est normal qu'il n'y ait aucune précision concernant le camion dans la délibération.

**M. Duchêne** explique que c'est l'état-major des pompiers qui a décidé quel camion il voulait parmi trois offres.

**Mme Bovy** comprend que le préavis cité dans la délibération comprend toutes les références concernant le camion.

**M. Duchêne** confirme la remarque de **Mme Bovy**.

## Délibération

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la demande de financement émise par le Groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres pour l'acquisition d'un véhicule d'intervention pour le service du feu ;

Vu le préavis du Groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin du 3 décembre 2015 ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal,

## **DECIDE**

A l'unanimité, soit par 13 voix pour

1. De participer au financement à hauteur de 50% de l'acquisition *d'un véhicule d'intervention pour le service du feu* par le Groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres.

2. D'ouvrir à cet effet à M. le Maire un crédit de 70 000 F (1/2 de 140 000 F) destiné au versement de la subvention d'investissement citée au point 1 ci-dessus.

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique n°14.562) puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif (rubrique n°14.162).

4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 14.331 « amortissements du patrimoine administratif » de 2017 à 2026.

5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Russin.

**M. Duchêne** précise que cette dépense sera mise sur le budget fonctionnement de la commune, ce qui est plus simple au niveau comptable.

### **9) Point de situation sur les dossiers en cours**

- **Mme Ramu** demande à **M. Carrara** s'il a pu avancer avec le dossier de la chaudière à La Plaine et si elle pourra être changée durant l'été.

**M. Carrara** a reçu trois devis pour cette chaudière, un devis pour le mur du cimetière et une proposition de démolition d'un mur qui vont être traités avec la commission « aménagement, bâtiments et emplacements ». Il faudra également regarder, avec la commission des routes, l'étude à réaliser suite à la pétition des habitants du haut de Dardagny. Pour la chaudière, si la commission donne son feu vert, elle pourra peut-être être changée cet été.

- **M. Vasey** consulte les commissaires puis fixe la prochaine séance de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » au 16 mars 2016 à 20h00.

- **M. Pottu** indique que la commission « mobilité, routes et canalisations » se réunira le 9 mars 2016 à 20h00.
- **Mme Ramu** signale que la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » siégera le 14 mars 2016 à 20h00.

**M. Wyss** signale, concernant ces trois commissions, qu'en raison du contrôle des comptes et du délai jusqu'au prochain Conseil, qu'il n'aura pas le temps de rédiger les procès-verbaux pour le 21 mars 2016. Il faudrait qu'un membre de la commission s'en charge, sinon ils seront traités lors de la séance du Conseil municipal du mois d'avril.

**Mme Ramu** propose de voir avec les présidents de commission s'ils peuvent s'en charger.

#### **10) Propositions individuelles**

- **M. Pottu** remercie M. Duchêne d'avoir envoyé les valeurs de production énergétique des panneaux solaires. Il aimerait savoir à quoi cela correspond au niveau financier.

**M. Duchêne** fait remarquer que cette information figure dans les rapports annuels. Les panneaux solaires rapportent entre Fr. 55'000.- et Fr. 65'000.- auxquels il faut déduire Fr. 10'000.- d'entretien environ.

- **Mme Rivoire** annonce qu'elle ne pourra malheureusement pas participer à la prochaine séance du Conseil municipal.

**Mme Ramu** lève la séance à 22h00.

La présidente

Un conseiller municipal

Le secrétaire

Murielle Ramu

Benjamin Jolissaint

Roger Wyss